



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 20657

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'intérêt que présenterait l'enseignement de l'histoire des religions dans le contenu des programmes dans la scolarité des collégiens et des lycéens. Cet enseignement permettrait de palier la méconnaissance qui mène souvent à l'intolérance parmi notamment les jeunes et la communauté éducative. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

À l'école primaire, au collège ou au lycée, l'enseignement de l'histoire a pour finalité, entre autres, de permettre aux élèves d'accéder à une compréhension globale du monde dans lequel ils vivent. Dans cette perspective, les libellés des programmes, très généraux et succincts, établissent des choix autour de temps forts, en cherchant à caractériser de grandes périodes. Ils ne peuvent être la transposition des divers champs de la recherche universitaire, dans la spécificité de sa spécialisation (histoire des religions, histoire des sciences, histoire de l'éducation etc.). L'intelligence de nos sociétés contemporaines rend certes indispensable la connaissance du fait religieux dans ses manifestations sociales et culturelles, dans ses multiples dimensions, temporelle et spatiale, philosophique, littéraire ou artistique. Les divers rapports effectués, dont le rapport Debray est le dernier en date, montrent que le parcours des élèves leur permet d'aborder l'étude des grandes religions constituées et des divers systèmes de croyances à la lumière des disciplines et des programmes existants et à la faveur d'approches transversales de nature à faire saisir le fait religieux dans toute sa diversité, sa richesse et sa complexité. La mise en réseau des centres de recherche grâce à la création de l'Institut européen en sciences des religions (17, rue E.-Cresson, 75014 Paris), l'organisation d'universités d'été comme celles qui se tiendront sur les thèmes « La religion » (UFR lettres-philosophie de l'université de Bourgogne), « Religion et Modernité » (Centre d'histoire des religions de l'université Marc-Bloch de Strasbourg), les formations mises en place dans l'académie de Créteil (plan académique de formation 2003-2004), sont des exemples de l'important effort qui a été entrepris pour que les professeurs de l'enseignement primaire et secondaire bénéficient de la réflexion des meilleurs spécialistes au cours de leur formation initiale et continue. À l'école primaire, au collège ou au lycée, les professeurs ont la délicate mission de faire découvrir, de décrire, d'expliquer le fait religieux, dans le souci vigilant de ne pas accorder d'importance préférentielle à l'option religieuse plus qu'aux options athée ou agnostique du monde, dans le respect absolu de la liberté et de l'égalité des élèves qui leur sont confiés. L'enjeu d'un tel enseignement est bien la formation de citoyens éclairés, capables d'une véritable tolérance, celle que fondent la connaissance et l'autonomie du jugement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20657

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4946

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7519